

à l'occasion du mariage de Sa Majesté George III, avec la princesse Charlotte de Mecklenbourg Stréltitz, qui avait eu lieu le huit septembre 1761. Ce mandement daté pareillement de l'Hôpital-Général, ordonnait qu'un *Te Deum* solennel fût chanté dans toutes les églises paroissiales de la province, à l'issue des vêpres, le premier dimanche après sa réception, en témoignage de la part que l'on devait prendre à la joie publique pour le mariage de Sa Majesté George III avec la Princesse Charlotte Mecklenbourg-Stéltitz, et pour demander à Dieu ses grâces sur Lettres Majestés le roi et la reine de la Grande-Bretagne, devenus nos souverains.

Ce mandement ordonnait aussi qu'à l'endroit du Canon de la messe, où l'on prie pour le roi, ainsi que dans toutes les autres prières, soit à la bénédiction du cierge pascal, le Samedi-Saint, soit au salut du Saint-Sacrement, on ajoutât *Georgio*. Le même mandement enfin marque, ce que l'on substitue dans le rituel page 387, dans la prière que l'on adresse à Dieu pour le roi et la famille royale, dans le prône.

(A suivre)

AVIS

“ Cherchez au grenier, à la cave, dans vos vieilles valises dans vos armoires et dans vos tiroirs; probablement vous y trouverez de vieux papiers, d'anciens documents, des billets ou des enveloppes sur lesquels se trouvent des timbres de toutes sortes. Faites un paquet de ces paperasses (sans en retirer ou maculer les timbres) et envoyez les à M. A. LIONAIS, Chambre 401, Bâtisse New-York Life, Montréal (Canada), qui vous, fera un prix pour votre envoi. Si son offre ne vous satisfait pas il vous les retournera.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Narcisse, le 1er août; à St-Alexandre, le 3; à St-Romuald, le 5; à St-Pierre-Baptiste, le 6.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.